

République Française

Département de l'Hérault



QR. Code

Commune de Rosis

Séance du 15 Avril 2013 à 20 h 30

Membres présents : M. Jacques MENDES – M. René MAGNALDI – M. Daniel BOURDON – M. Gérard LUNA - Germain FARENQ - M. Moïse ROQUE - Mlle Nathalie MENDES.

Membre (s) absent(s) excusé(s) : Mme Sandrine LECLERCQ – (Pouvoir à Jacques MENDES) - Mme Arlette ARAGON - M. Eric NAUTRE

Secrétaire de séance : Mlle Nathalie MENDES.

Ordre du jour

1. *Approbation du PV de séance du Conseil Municipal*
2. *Moulin de Lafage-Installation du système de fonctionnement hydraulique*
3. *Moulin de la Fage – mise en peinture du moulin et des équipements*
4. *Maison du Mouflon et du Caroux de Douch- Recrutement d'un animateur*
5. *Budget 2013 – Révision des taxes locales*
6. *Révision de la redevance eau et assainissement*
7. *Compte administratif 2012 – CCAS*
8. *Compte administratif 2012 – Budget communal*
9. *Compte administratif- Budget Eau potable*
10. *Examen et vote du budget Communal2013*
11. *Examen et vote du budget De l'eau potable*
12. *Examen et vote du budget 2013 du CCAS*
13. *Appel à candidature MO compteurs AEP*
14. *Armistice du 8 mai 1945- Cérémonie du souvenir*
15. *Hameau de Douch - Durée d'Amortissement des travaux d'Assainissement*
16. *PLU – Compte rendu des réunions publiques*
17. *PLU – étude hydraulique des zones inondables*
18. *CCMHL- Visite du commissaire de massif central à Douch*
19. *BIR HAKEIM – Préparation du 70° anniversaire*
20. *GRETA – Stage de formation*
21. *Agenda*

Q R CODE : Comment ça marche ?



Vous retrouverez de plus en plus ces pictogrammes au fil des pages des magazines, sur les bulletins municipaux et autres flyers. Grâce à une application gratuite, à télécharger sur votre Smartphone ou votre tablette tactile, vous pourrez lire des contenus vidéo en plaçant le code face à la caméra de votre portable.
« Essayez celui dédié à la commune de Rosis qui vous renvoie sur le site internet de la commune »

TABLEAU DE BORD DU SITE INTERNET

<http://www.rosis-languedoc.com>

Fréquentation du site - Mois de Mars 2013 = **5 533 Visites**

Fréquentation du site - Depuis le début de l'année 2013 = **14 789 Visites**

La Maison du Mouflon et du Caroux à Douch,
a accueilli lors de la saison 2012 = **2 100 visiteurs**

OUVERTURE LE 1^{er} MAI 2013

1 - APPROBATION DU PV DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2013

M. LE MAIRE propose aux membres du Conseil d'adopter le Compte Rendu de la séance du dernier Conseil Municipal du 4 mars 2013.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer s'ils ont d'éventuelles observations à formuler sur ce compte rendu.

Avis du Conseil : *le Conseil unanime adopte le CR du mois de Mars 2013*

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention: /

2- MOULIN DE LA FAGE - MISE EN PLACE DU SYSTEME HYDRAULIQUE

M. LE MAIRE annonce aux membres du Conseil que les travaux de mise en place de tout le système de fonctionnement hydraulique du moulin à eau de Lafage sont terminés. Il est en capacité de tourner **depuis le 22 mars 2013**.

Il indique cependant qu'afin de protéger le système d'entraînement des meules, il reste à installer une grille de protection cadenassée que M. Roussel, artisan ferronnier du Cabaret, est en train de réaliser.

Il précise que le travail, effectué par un temps peu clément par le professeur de l'atelier menuiserie du Lycée Ferdinand Fabre de Bédarieux M. B. Azéma et ses élèves, est remarquable de précision et d'une grande qualité d'exécution.

Il indique qu'en prévision de « la Journée des Moulins » qui aura lieu **le 22 JUIN 2013**, au cours de laquelle nous inaugurerons le Moulin, d'envisager la réalisation de panneaux signalétiques d'informations et des flyers.

Il demande aux membres du Conseil de l'autoriser à engager la dépense nécessaire à la réalisation de ces moyens de communication visuels, sachant que le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc financera à hauteur de **100 €** la réalisation d'un flyer.

Avis du Conseil : *Le Conseil unanime émet un avis favorable à la proposition du Maire*

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention: /

3 - MOULIN DE LA FAGE - MISE EN PEINTURE DES EQUIPEMENTS ET DE LA BARRIERE

M. LE MAIRE informe les membres du Conseil que suite à un entretien récent, avec le professeur de l'atelier peinture (Mme Lugagne) du **LEP Fernand Léger de Bédarieux**, avec qui nous entretenons d'excellentes relations, nous nous sommes entendus pour que ses élèves, dans le cadre d'un projet pédagogique, peignent l'intérieur du moulin, toutes les pièces du système hydraulique et la balustrade du bassin.

Il indique que la préparation de ces équipements et la mise en peinture de tous les murs et bois, seront réalisés par les élèves du LEP de Bédarieux, à charge pour la commune, de fournir les matériaux nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à engager la dépense nécessaire à la réalisation de ces travaux.

Avis du Conseil: *Le Conseil unanime émet un avis favorable à la proposition du Maire*

Nombre de voix: Pour : 10 contre : / abstention: /

4 - MAISON DU MOUFLON ET DU CAROUX - RECRUTEMENT HOTE/HOTESSE D'ACCUEIL

M. LE MAIRE propose aux membres du Conseil, comme l'année dernière, de recruter un(e) animateur/trice pour assurer la gestion et le fonctionnement de « la Maison du Mouflon et du Caroux » à Douch, durant la saison 2013.

Il indique qu'il vient de prendre contact avec Pôle emploi pour recruter cet animateur pour une période de six mois, dans le cadre d'un nouveau « Contrat d'Aide à l'Emploi » sur la base de 30 h/ hebdomadaire, qui bénéficie d'une aide de l'état à hauteur de 70%.

Il précise que la personne recrutée, outre d'animer la Maison du Mouflon et du Caroux, assurera également, l'ouverture du « **Moulin de Lafage** » selon des horaires aménagés qui seront définis et précisés ultérieurement. *(Une petite formation, lui sera proposée afin qu'elle puisse renseigner sérieusement les visiteurs).*

Il propose aux membres du Conseil de l'autoriser à programmer cette dépense sur le budget 2013, et à signer tout acte afférent à ce recrutement.

Il propose aux membres du Conseil de bien vouloir délibérer.

Avis du Conseil: *Le Conseil unanime émet un avis favorable au recrutement d'une animatrice pour une durée de 6 mois sur la base d'un contrat CAE de 30H/hebdomadaire ainsi que sa formation dans le cadre d'un stage d'une durée de 15h.*

Nombre de voix: Pour : 10 contre : / abstention: /

5 – REVISION DES 3 TAXES LOCALES (HABITATION – FONCIER BATI - FONCIER NON BATI)

M. LE MAIRE propose aux membres du Conseil dans le cadre de la préparation du B.P 2013, de procéder à la révision des taux d'imposition de 2012.

Il indique que, soucieux de maintenir des finances saines et de compenser la diminution des aides financières institutionnelles, il y a lieu d'envisager d'augmenter même fort modestement, les bases des taxes, et propose l'option suivante :

- Sur la base de 2,00 %, la Taxe d'Habitation passe de 6,67 %, à 6,81 %, la Taxe Foncière (Bâti) de 9,55 %, à 9,74 % la Taxe Foncière (Non Bâti) de 84,57% à 86,23 %. Ce qui représente un produit fiscal attendu de 49 883,00 € soit une augmentation du produit fiscal de 978,00 € par rapport à 2012.

Il précise que le produit fiscal attendu en 2013, il faut bien en convenir, est toujours fort modeste, et n'est pas de nature à favoriser des investissements nouveaux, incompatibles avec nos finances communales.

Il demande aux membres du conseil d'examiner ces propositions et de passer au vote.

Avis du Conseil: *Le Conseil unanime émet un avis favorable à la proposition du Maire*

Nombre de voix: Pour : 10 contre : / abstention: /

6 - REVISION DE LA REDEVANCE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

M. LE MAIRE indique aux membres du Conseil que malgré de nombreuses interventions sur les réseaux d'adduction d'eau potable alimentés par les sources communales la gestion du BP de l'eau est saine et qu'il n'y a pas lieu de réactualiser la redevance.

Il propose donc pour cet exercice, de ne pas augmenter le montant de la redevance qui resterait fixée à 148 €.

Concernant l'assainissement, compte tenu que des travaux d'assainissement ont été réalisés il y a lieu de les amortir et propose donc de porter la part fixe de « la redevance assainissement » pour les résidents des hameaux alimentés par des sources sous gestion communales de 63 à 64 € soit une augmentation de 1,00 €.

Il demande au conseil de bien vouloir examiner ces propositions et d'en délibérer.

Avis du Conseil: *Le Conseil unanime adopte la fixation des redevances proposées*

Nombre de voix: Pour : 10 contre : / abstention: /

7 - COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - BUDGET CCAS

M. LE MAIRE demande au doyen d'âge de présenter et de faire voter le Compte Administratif de l'exercice 2012 qui fait apparaître en recettes et en dépenses d'Exploitation les résultats suivants:

Dépenses de fonctionnement	:	0,00 €
Recettes de fonctionnement	:	0,00 €

Excédent 2012	:	0,00 €
Résultat 2011	:	809,65 €
Excédent global	:	<u>809,65 €</u>

Monsieur le Maire ne prend pas part au débat et au vote, le doyen d'âge demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner le CA du CCAS et de passer au vote.

Avis du Conseil: **Le Conseil adopte le CA du CCAS**

Nombre de voix: Pour : 9 contre : / abstention: /

8 - BUDGET COMMUNAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2012

M. LE MAIRE demande au doyen d'âge de présenter et de faire voter le Compte administratif de l'exercice 2011 du budget communal, qui fait apparaître en recettes et en dépenses d'exploitation les résultats suivants:

FONCTIONNEMENT

Dépenses	219 978,33 €
Recettes.....	261 634,23 €
Excédent 2012.....	41 655,90 €
Excédent 2011.....	76 932,17 €
Excédent global.....	<u>118 588,07 €</u>

INVESTISSEMENT

Dépenses.....	73 951,22 €
Recettes.....	90 818,68 €
Excédent 2012.....	16 867,46 €
Déficit 2011.....	60 782,98 €

Déficit global.....**43 915,52 €**

Il précise que les déficits enregistrés sont liés à la fois aux subventions qui ne sont pas toutes rentrées, mais également à différents projets initiés par la commune sur ses fonds propres.

Monsieur le Maire ne prend pas part au débat et au vote, Le doyen d'âge demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner et d'adopter le CA et de passer au vote.

Avis du Conseil: **Adopté à l'unanimité**

Nombre de voix: Pour : 9 contre : / abstention: /

9 - COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - BUDGET DE L'EAU POTABLE

M. LE MAIRE demande au doyen d'âge de présenter et de faire voter le Compte administratif de l'exercice 2012, qui fait apparaître en recettes et en dépenses d'exploitation les résultats suivants:

Dépenses d'exploitation :	23 401,40 €
Recettes d'exploitation :	36 866,77 €

Excédent 2012 :	13 465,37 €
Excédent 2011 :	10 580,61 €

Excédent global : **24 045,98 €**

Dépenses d'investissement :	55 042,89 €
Recettes d'investissement :	51 526,61 €

Déficit d'investissement 2012 :	3 516,28 €
Excédent d'investissement 2011 :	4 077,39 €

Excédent global : **561,11 €**

Monsieur le Maire ne prend pas part au débat et au vote, le doyen d'âge demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner le CA et de passer au vote.

Avis du Conseil: **Adopté à l'unanimité**

Nombre de voix: Pour : 9 contre : / abstention: /

10- EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL 2012

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil l'examen et le vote du B.P 2013 et indique que bien qu'en équilibre, il y aura lieu de ne pas engager ni d'envisager des dépenses supplémentaires non programmées car cette somme reprend les restes à réaliser et les nouvelles propositions.

Il précise que le prélèvement de 45 249€ sur la section de fonctionnement n'étant pas suffisant pour équilibrer l'investissement, qu'il y a lieu de prévoir un emprunt de 30 000 € sur deux ans qui correspond approximativement au montant de la TVA du Pont Vieux.

Le Budget principal 2013 se présente ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement	:	341 367 €
Recettes de Fonctionnement	:	341 167 €
Dépenses d'investissement	:	369 405 €
Recettes d'investissement	:	369 405 €

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir passer au vote.

Vote du Conseil : **Adopté à l'unanimité**

Nombre de voix : **Pour :** 10 **contre :** / **abstention :**

11 - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET DE L'EAU POTABLE 2013

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil l'examen et le vote du B.P. de l'eau potable 2012, qui se présente ainsi qu'il suit :

Dépenses d'exploitation	:	43 512 €
Recettes d'exploitation:	:	43 512 €
Dépenses d'investissement	:	81 187 €
Recettes d'investissement	:	81 187 €

Avis du Conseil : **Adopté à l'unanimité**

Nombre de voix : **Pour :** 10 **contre :** / **abstention :**

12 - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET 2012 DU CCAS

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil l'examen et le vote du B.P 2013 du CCAS, qui se présente ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement	:	909 €
Recettes de Fonctionnement	:	909 €

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir passer au vote.

Avis du Conseil : **Adopté à l'unanimité**

Nombre de voix : **Pour :** 10 **contre :** / **abstention :** /

13 - APPEL A CANDIDATURE – MAITRISE D'ŒUVRE COMPTEURS AEP COMMUNE DE ROSIS

M. LE MAIRE informe les membres du Conseil du courrier qui vient de nous être adressé par le conseil général de l'Hérault pour nous informer que cette mission de maîtrise d'Œuvre entre dans la catégorie « non éligible à l'assistance technique », ce qui nous contraint d'établir un devis pour une mission d'assistance dans le champ concurrentiel.

Il indique qu'une mission d'assistance sera sollicitée et devra comprendre:

- Le montage du DCE
- La consultation des entreprises avec préparation de toutes les pièces administratives pour la commune
- L'aide à l'ouverture des plis et les demandes de complément aux entreprises si besoin
- L'analyse des offres avec proposition de classement des candidats
- La préparation des documents de notification prêts à être signés
- Le suivi technique du chantier
- Le suivi financier, y compris la validation des demandes de paiement jusqu'au solde.

Il propose aux membres du Conseil de l'autoriser à confier cette maîtrise d'œuvre au Syndicat Mixte Orb et Libron pour un montant de **1 000 €**.

Avis du Conseil: **le Conseil émet un avis favorable à la mission d'assistance auprès du Conseil Général proposée.**

Nombre de voix: **Pour :** 10 **contre :** / **abstention:** /

14 - ARMISTICE DU 8 MAI 1945 - CEREMONIE DU SOUVENIR

M. LE MAIRE invite les membres du Conseil Municipal, et la population à participer à la cérémonie commémorative de l'Armistice du 8 Mai 1945, qui sera célébrée **le mercredi 8 mai 2013**, suivant le programme ci-après :

- 11 h 30**, rassemblement dans la cour d'honneur de la Mairie à **Andabre**,
- 11 h 45**, dépôt de gerbe et cérémonie au monument aux Morts,
- 12 h 00**, vin d'honneur offert par la municipalité à la salle du Conseil Municipal.

Il demande à cette occasion aux membres du Conseil, l'autorisation d'engager la somme nécessaire à l'acquisition d'une gerbe.

Avis du Conseil : *Le Conseil prend acte de l'information*
Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention: /

15 - HAMEAU DE DOUCH - DUREE DES AMORTISSEMENTS POUR L'ASSAINISSEMENT

M. LE MAIRE indique aux membres du Conseil qu'il y a lieu, conformément à la loi, de fixer la durée d'amortissement des travaux d'assainissement réalisés dans le hameau de Douch.

Il propose donc, de fixer à **25 années** la durée de ces amortissements et demande aux membres du conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer.

Avis du Conseil : *Le Conseil émet un avis favorable à la durée d'amortissement proposée.*

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention: /

16 - PLU - COMPTE RENDU DES REUNIONS PUBLIQUES DE PRESENTATION DU PADD

M. LE MAIRE informe les membres du Conseil que la présentation du PADD qui a eu lieu à Andabre et à Douch a rassemblé au total une trentaine de personnes.

Il propose aux membres du Conseil de bien vouloir examiner le CR ci-joint et de formuler d'éventuelles remarques.

Il précise qu'après cette première étape, le cabinet d'études va pouvoir poursuivre l'élaboration du PLU et travailler sur tous les lieux de vie et sur toutes les zones à protéger de notre commune.

Avis du Conseil : *Le Conseil prend acte de l'information.*

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention: /

17 - PLU - ETUDE HYDRAULIQUE DES ZONES DITES INONDABLES - LEVES TOPOGRAPHIQUES

M. LE MAIRE informe les membres du Conseil que les levés topographiques réalisés par le cabinet Roque sur les cours d'eau concernés par l'étude (La Mare et le Casselouvre) viennent de nous être adressés.

Il indique que ces levés topographiques ont été aussitôt adressés au cabinet « Aqua Conseils » dirigé par M. Hervé Bousquet en charge du dossier qui les attend pour affiner l'étude hydraulique dont il a la charge et dont la mission essentielle est de travailler sur les zones inondables de la commune.

Il propose aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier.

Avis du Conseil : *Le Conseil prend acte de l'information.*

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention: /

18-DOUCH - VISITE D'UN COMMISSAIRE DE MASSIF CENTRAL SUR LA COMMUNAUTE DE CNES

M. LE MAIRE informe les membres du Conseil de la visite de **Jean-Yves Bechler**, Commissaire de Massif Central actuellement Commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif Central (DATAR) sur le territoire de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc.

Il indique que le commissaire de Massif Central à l'invitation du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc et de Francis Cros, Conseiller Général du canton de la Salvetat, membre du comité de massif central, après avoir visité l'usine d'embouteillage de la Salvetat et signé une convention entre le Parc et les CRPF Languedoc Roussillon, a déjeuné à Douch où après une présentation des activités de pleine nature de la commune, un repas convivial lui a été proposé avant de partir visiter le laboratoire Pierre Fabre à AVENE.

Avis du Conseil : *Le Conseil prend acte de l'information.*

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention: /

19 - 70° ANNIVERSAIRE DU MAQUIS DE BIR HAKEIM - PREPARATION DU PROJET AVEC L'ONAC

M. LE MAIRE informe les membres du Conseil du projet de commémoration du 70° anniversaire des premiers combats de la résistance qui ont eu lieu à Douch en 1943 entre le maquis de Bir Hakeim et une colonne de soldats ennemis.

Il indique que cette réunion qui a eu lieu à Andabre en présence de **Mme Latapie-Sudret**, directrice de l'ONAC (Office National des anciens combattants) et de deux collaboratrices, **d'Yves Benoit**, président départemental de la Fopac et **de Noël Puerto**, Pdt de la Fopac section de Saint-Gervais.

Il indique que ce projet a particulièrement intéressé la directrice qui a décidé de l'inscrire et de le soutenir avec la participation d'associations d'anciens combattants locales afin de donner la plus grande solennité à cet événement.

Il précise qu'elle a été particulièrement sensible à la participation d'élèves de la classe de M. Fabrice Delcourt du LEP de Bédarieux qui travaille sur le maquis de Bir Hakeim et qui participeront à la réalisation d'un flyer qui évoquera ces événements, des témoignages et des ressentis.

Dans l'attente d'une réponse du Conseil Général pour nous aider à améliorer l'esthétique paysagère du site, la directrice de l'ONAC et les deux présidents de la FOPAC soutiendront financièrement cet événement à la mesure de leur moyen.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier.

Avis du Conseil : Le Conseil unanime émet un avis favorable à l'organisation de cette manifestation.

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention: /

20 - STAGE FORMATION GRETA - STAGE D' ENTRETIEN DES BERGES DES RUISSEAUX A DOUCH

M. LE MAIRE informe les membres du conseil de la proposition formulée par le GRETA qui dans le cadre de ses activités de formation, envisage d'organiser un stage, sur l'aménagement et l'entretien des berges du ruisseau de Douch et d'Arles à Lafage.

Il précise que cette formation de trois élèves sera dirigée en lien avec le GRETA, avec pour référent le 1^{er} adjoint sur le secteur de Douch et de Lafage.

Il indique aux membres du Conseil que l'utilisation de ces stagiaires et les travaux programmés n'engendreront aucun frais à la commune et propose donc aux membres du Conseil de l'autoriser à signer tout acte afférent à cette prestation.

Avis du Conseil : Le Conseil émet un avis favorable à la participation de stagiaires du GRETA qui travaillent à l'amélioration du cadre de vie de notre commune.

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention: /

INFOS COMMUNALES

M. LE MAIRE propose aux membres du Conseil l'Agenda 20130 des manifestations communales suivantes :

- La maison du Mouflon et du Caroux sera ouverte à compter du **1^{er} Mai 2013**, du mercredi au dimanche de 14 h à 17 h.
- Le Moulin de la FAGE sera ouvert à la visite par une hôtesse d'accueil à partir du **1^{er} Mai 2013** du mercredi au dimanche de 10 h à 12 h.
- L'inauguration des travaux de restauration du Moulin de la Fage et la journée du Pain à Douch aura lieu **le 22 juin 2013** à l'occasion de la journée nationale des Moulins et du patrimoine meulier.
- La communauté de communes en lien avec la commune organisera à Douch une rando VTT le 22 juin 2013 à l'occasion de la journée nationale des moulins et du patrimoine meulier.
- Le Tour de France traversera notre commune **le 5 juillet 2013** au cours de la 7^{ème} étape Montpellier - Albi. A cette occasion une plateforme de communication patronnée par la communauté de Communes sera mise en place au col de la Croix de Mounis.
- La fête de quartier de COMPEYRE aura lieu **le 6 juillet 2013** le Dîner champêtre proposera cette année une cuisse de bœuf rôtie.
- Le spectacle théâtral organisé par Culture et Tradition, aura lieu à Andabre **le 27 Juillet 2013 à 21 h** à Andabre.
- La fête de quartier de Cours aura lieu **le 11 Août 2013** où un dîner champêtre sera proposé aux visiteurs.
- La fête artisanale de DOUCH aura lieu **le 15 Août 2013** où de nombreux exposants seront présents.
- La fête votive d'Andabre se déroulera **les 23-24-25 Août 2013**. Outre le dîner champêtre, de nombreuses animations seront proposées.
- La commémoration du 70^{ème} anniversaire du maquis de Bir Hakeim se déroulera à Douch **le 10 septembre 2013** avec le soutien de l'ONAC et des associations d'Anciens combattants et de la FOPAC. A cette occasion une expo sur le maquis de Bir Hakeim sera proposée.
- le prochain Conseil Communautaire ou sera proposé la représentativité des communes au sein du futur conseil communautaire, aura lieu à ANDABRE **le 18 juillet 2013 à 18 h00**. Tous les membres du Conseil sont invités à y assister.
- Les documents du projet de **PLU** de la Commune de Rosis sont en ligne sur le site internet de la commune **rosis-languedoc.com**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h 15.

Tous les points de la séance ont été adoptés à l'unanimité.



Jacques MENDES
Maire de ROSIS
Adresse mail domicile: ad.jacq.mendes@orange.fr
Adresse mail mairie: mairie.rosis@wanadoo.fr
Tel. bureau: 04-67-23-60-73 mobile: 06-48-28-47-19
site internet: <http://www.rosis-languedoc.com>



INFOS COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES

La nouvelle réforme des collectivités territoriales qui sera mise en application lors des prochaines échéances électorales prévoit les modifications de représentation suivantes :

Pour ce qui concerne la représentation communale,

Le Conseil Municipal sera désormais composé de **9 membres au lieu de 11 membres** (Pour ce qui concerne notre commune le CM serait composée de :

Pour la 1^{ère} section = **7** conseillers
Pour la deuxième section)= **2** conseillers

Concernant la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc

La modification, du nombre de délégués subira des modifications qui non pas encore été déterminées. Elles le seront, lors du prochain conseil communautaire.

A savoir : Actuellement la représentation des communes qui est de **24 délégués** est répartie de la suivante :

➤ Castanet, Cambon, Lamontélarie, le Soulié =	<u>2 délégués</u>	<u>8</u>
➤ Fraïsse, Rosis =	<u>3 délégués</u>	<u>6</u>
➤ Angles =	<u>4 délégués</u>	<u>4</u>
➤ La Salvetat =	<u>6 délégués</u>	<u>6</u>
		24

Les élus des petites communes qui ne disposent actuellement que deux délégués souhaitent les conserver.

Pour permettre deux options sont proposées

La première sachant que la loi en prévoit **19**, mais offre la possibilité **si tout le monde est d'accord** de porter à **23** le nombre de délégués, à condition qu'une commune à 3 délégués accepte de passer à deux (les délégués de la commune de Rosis ont accepté de passer à 2)

Répartition option 23

➤ Castanet, Cambon, Lamontélarie, le Soulié, Rosis =	<u>2 délégués</u>	<u>10</u>
➤ Fraïsse, =	<u>3 délégués</u>	<u>3</u>
➤ Angles =	<u>4 délégués</u>	<u>4</u>
➤ La Salvetat =	<u>6 délégués</u>	<u>6</u>
		23

Répartition option 19

La deuxième (en cas de désaccord) il sera alors fait application de la loi qui prévoit dans ce cas de figure de 19 délégués et qui prévoit la représentation suivante :

➤ Castanet, Cambon, Lamontélarie, le Soulié =	<u>1 délégués</u>	<u>4</u>
➤ Fraïsse, Rosis =	<u>2 délégués</u>	<u>4</u>
➤ Angles =	<u>3 délégués</u>	<u>3</u>
➤ La Salvetat =	<u>8 délégués</u>	<u>8</u>
		19

Une inconnue subsiste encore pour savoir comment seront désignés les délégués Communautaires : sur la liste électorale ? par désignation du CM ?

Concernant l'attribution des Vice-présidences, la loi en prévoit **4**, mais si le Conseil Communautaire est d'accord on peut passer à **6** ... à suivre...